



Listen to this article

(Extrait)

Certains d'entre les chers enfants de l'Éternel, douloureusement tourmentés par l'adversaire et soupirant après la glorieuse consommation de notre espérance, demandent avec anxiété : Combien de temps nous faudra-t-il demeurer ici-bas, et de quelle manière partirons-nous ? A leur intention, et pour rafraîchir la mémoire de tous, nous examinons de nouveau, brièvement, ce que les Écritures enseignent sur ce sujet.

Une idée ancienne, entretenue parmi les Chrétiens, entre autres parmi nous-mêmes, et fondée sur une mauvaise compréhension de certains passages bibliques et sur la négligence d'autres versets, a été que ceux qui resteraient jusqu'à la venue du Seigneur ne passeraient pas par l'épreuve de la mort physique. Nous prîmes plus que d'autres Chrétiens intérêt à cette pensée parce que nous avons appris que nous vivions au jour de la présence du Seigneur. Nous ne prétendîmes jamais, cependant, que c'était une nouvelle vérité c'était simplement une idée ancienne appliquée au temps dans lequel, selon ce que nous apprîmes, nous vivions ; idée que nous n'avons pas découverte comme ayant été une erreur jusqu'à il y a un peu plus d'un an [écrit en 1883, trad.].

Les versets sur lesquels cette idée a été fondée, lorsqu'ils sont considérés d'une manière critique, ne soutiennent pas (à notre avis) cette pensée d'autres versets paraissent enseigner formellement que tous ceux qui seront membres du corps — de Christ — doivent, de même que leur chef, leur exemple, leur précurseur, mourir physiquement. Examinez soigneusement le sujet à la lumière des remarques suivantes sur les textes habituellement regardés comme étant le fondement de l'idée d'après laquelle certains seraient exemptés de la mort physique.

En 1 Thes. 4 : 15, 17, nous lisons : « Que nous qui sommes vivants et demeurons jusqu'à la venue (Parousia — présence) du Seigneur ne précéderons pas ceux qui sont endormis. Car le Seigneur... descendra... et les morts en Christ ressusciteront

premièrement : Puis nous qui sommes vivants et demeurons serons saisis en[semble [ou aussi] avec [ou vers] eux, etc.» [traduction littérale du texte anglais. trad.].

Actuellement, nous ne prétendons pas que dans ce qui est mentionné ici quelque chose indique que les saints, en tant que nouvelles créatures, qui demeurent jusqu'à ce temps de la présence du Seigneur mourront ; mais nous affirmons que rien dans ce texte n'enseigne que leur corps humain ne mourra pas. Ces versets ne mentionnent pas quel changement ils subiront avant d'être joints au Seigneur ; en fait, il n'est pas du tout fait ici mention du changement. Mais le même apôtre nous informe ailleurs qu'il faut qu'un changement ait lieu, parce que la « chair et le sang » ne peuvent hériter le royaume de Dieu — il faut que tous nous soyons « changés » en corps spirituels

Considérons ensuite 1 Cor. 15 : 51, car ce verset parle particulièrement du changement, et observons soigneusement si Paul déclare que nous serons changés sans mourir, comme nous avons toujours supposé qu'il le déclarait. Nous lisons « Voici, je vous dis un mystère "Nous ne nous endormirons pas tous, mais nous serons tous changés en un instant, en un clin d'oeil., les morts seront ressuscités incorruptibles, et nous, nous serons Changés.» (Darby).

De la déclaration ci-dessus relative au sommeil, nous reçûmes l'impression que notre corps terrestre ne mourrait pas, alors que le corps humain pourrait bien être dissous et nous — les nouvelles créatures — en être si vite délivrées et revêtues de notre corps spirituel qu'aucun moment n'interviendrait pour le sommeil. Si du temps s'interposait entre la dissolution de notre maison terrestre (la nature humaine) et la réception de notre corps spirituel, nous serions obligés de dormir, comme ont dormi les apôtres et tous ceux qui ont dormi en Christ. Mais ce sommeil a toujours été une chose indésirable aussi, avec l'Apôtre, nous pouvons dire que nous sommes désireux, non pas d'être dévêtus (endormis, sans corps humain ni corps spirituel), mais nous préférons, si telle est la volonté de Dieu, être de la classe de ceux qui vivent quand le Seigneur est arrivé, de façon que, au lieu d'être, ne serait-ce que pour un moment, dans la condition dévêtue (ou de sommeil) nous soyons revêtus de la condition spirituelle, ou la recevions, au moment même où nous abandonnons l'ancienne maison humaine. C'est cela qu'en substance Paul déclare ici — tous ne dormiront pas, car pour certains le changement se produira en un instant, en un dm d'oeil.

Une chose est certaine, il nous faut quitter une fois la chair, et à quelque moment ou de

quelque manière que cela puisse se produire, ce sera la mort, ou dissolution et fin de l'humain pour tous ceux qui deviendront des bénéficiaires entiers de la nature divine,

Extrait de W.T. 473; Z' 83-4-7 ; C.T.R. 1883.